Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Direction
des services
administratifs
et financiers

La Directrice

Réf. : DSAF.SDPSD.BCAM
n°2014-268

Affaire suivie par Léna Ternot

Paris, le 24 DEC. 2014

à

Madame et Messieurs les préfets de région
A l'attention de Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux pour les affaires régionales
Mesdames et Messieurs les préfets de département
A l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux interministériels

Copie : destinataires *in fine*

Objet : Fonds de modernisation destiné aux DDI – année 2015
PJ : 1. Bilan de l'appel à projets 2013-2014
2. Appel à projets 2015
3. Fiche d'expression des besoins

Le fonds de modernisation créé en 2013 a permis de financer 240 projets innovants, mis en œuvre à l'initiative de 181 directions départementales interministérielles. Vous trouverez en pièce jointe le bilan de cet exercice sur les années 2013 et 2014, perçu par toutes les parties prenantes comme très positif, également mis en ligne sur le site Matignon Info Services.

Un suivi des projets retenus est assuré par mes services, afin de permettre le partage des bonnes pratiques. A cette fin, je rappelle aux porteurs de projets retenus la nécessité de transmettre par mail la fiche d'évaluation (disponible sur l'intranet dans la rubrique « services déconcentrés – fonds de modernisation »), en mettant le SGAR en copie. En 2015, un projet présenté par une DDI ayant déjà été retenue au titre des appels à projets précédents ne sera étudié par le comité de sélection que si les fiches d'évaluation des projets ont été transmises.

Le bilan 2014 m'invite à reconduire l'appel à projets en 2015, en y apportant toutefois quelques modifications, issues du retour d'expérience de ce deuxième exercice.

Les quatre thématiques 2014 (accueil des usagers, pratiques managériales, prévention des risques psychosociaux et qualité de vie au travail, Etat exemplaire) sont reconduites, à l'exception de la thématique « pratiques managériales » qui est scindée en deux, pour distinguer les projets portant sur l'accompagnement des cadres de ceux portant sur les démarches stratégiques. Par ailleurs, la première thématique qui portait sur l'accueil des usagers est élargie au thème de la relation de service, afin d'englober des projets de

Tél. 01 42 75 52 09 – Fax : 01 42 75 77 00 – Mél : lena.ternot@pm.gouv.fr
– 18, rue Vaneau - 75700 PARIS –

simplification portés par les DDCS, DDPP, DDCSPP (les DDT(M) faisant déjà l'objet d'un accompagnement via le programme national APPO). J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que 2015 sera la dernière année pour laquelle les diagnostics de prévention des risques psychosociaux seront éligibles au fonds de modernisation. Les 5 thématiques sont donc les suivantes : la relation de service, les pratiques managériales, les démarches stratégiques, la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail, l'Etat exemplaire.

Le dialogue social revêt une dimension transversale à l'ensemble des projets. Je vous encourage à intégrer cette dimension dans l'élaboration et la mise en œuvre de vos projets de modernisation.

Comme en 2014, ce fonds n'a pas vocation à se substituer à des financements de droit commun, ou relevant de politiques métiers, et que tous les projets déposés doivent présenter un cofinancement.

Les projets seront transmis à mes services (sous-direction du pilotage des services déconcentrés), à l'adresse fonctionnelle fmddi@pm.gouv.fr), au titre de l'une ou l'autre des deux vagues, en respectant le calendrier joint (au plus tard respectivement les 30 janvier et 29 mai). J'appelle votre attention sur les nouvelles modalités de transmission des projets. Cette transmission sera faite en 2015 par les secrétaires généraux pour les affaires régionales, responsables de BOP 333 délégués, en un seul envoi par région.

Par ailleurs, l'expertise des SGAR et notamment l'ingénierie de projet des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines pourra être mobilisée en appui des porteurs de projet. Certaines régions ont également testé en 2013 et en 2014 avec intérêt des partages d'expérience organisés localement. Je vous invite à examiner ces possibilités, dans le cadre d'un dialogue de gestion qualitatif et constructif.

Contrairement à ce qui a été prévu dans les deux appels à projets précédents, si l'intérêt de la démarche le justifie, et que les DDI concernées sont entièrement associées à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche, des projets communs à l'ensemble des DDI pourront être présentés par les SGAR, avec l'une des DDI identifiée comme contact opérationnel pour l'ensemble.

Le recours aux marchés nationaux s'étant avéré peu probant en 2014, en raison du décalage entre les besoins exprimés par les DDI et les prestations proposées, et dans l'attente du retour d'expérience 2014 sur l'axe des pratiques managériales, cette possibilité ne sera pas reconduite pour 2015. Cependant, une exception est faite concernant les projets de visioconférence qui doivent obligatoirement passer par le marché prévu à cet effet.

L'appel à projets 2015 et la fiche d'expression des besoins, annexés à cette note, ont été revus afin de prendre en compte ces évolutions et préciser certaines modalités pratiques.

Ce fonds a été créé pour soutenir les DDI, et les aider à améliorer leur fonctionnement. Je souhaite que ce troisième exercice puisse répondre à leurs attentes sur les différentes thématiques retenues et que l'évaluation des projets ainsi soutenus permette la poursuite de la diffusion de bonnes pratiques.

Saurat

Isabelle SAURAT

Liste des destinataires en copie

M. Laurent de JEKHOWSKY
Secrétaire général des ministères économiques et financiers

M. Pierre RICORDEAU
Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales

M. Francis ROL-TANGUY
Secrétaire général du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

M. Michel LALANDE
Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Mme Valérie METRICH-HECQUET
Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Mme Laure DE LA BRETECHE
Secrétaire général pour la modernisation de l'action publique

Mme Marie-Anne LEVEQUE
Directrice générale de l'administration et de la fonction publique